



## Licence machine à cocktail

-----  
Par Rafa

Bonjour,

Je suis en train de monter une entreprise afin de commercialiser une machine à cocktail. Je me pose une question au niveau des licences à avoir pour la vente d'alcool.

Ma question est la suivante :

Si je souhaite proposer la location de machine à cocktail pour des évènements d'entreprise ou de particuliers (séminaire, mariage ...) tout en fournissant l'alcool, dois-je être détenteur d'une licence ?

Si oui la quelle ? Licence vente à emporter ou licence 4 ?

Merci par avance pour vos réponses !

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Rafa,

Le circuit complet à vous tout seul !

1. Industriel qui fabrique des machines,
2. Prestataire qui fournit les machines de 1 et les met en oeuvre,
3. Animateur/serveur de soirées, assimilé à 2.

Vous risquez d'avoir des difficultés de classement de votre entreprise pour définir un but principal et les activités annexes (selon ce qui vous fait gagner le plus d'argent).

Au niveau de l'alcool, s'agissant de fêtes privées, à ma connaissance, une déclaration à la Mairie suffit. Il faut sans doute aussi vérifier les aspects transport.